

Carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante : les Entreprises Individuelles

Documents à fournir

- Déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante
- 1 photographie d'identité récente en couleur format 35 x 45 mm.
- Frais à régler à l'ordre de la CCIV : 30,00€ par demande de carte.
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Copie d'un justificatif de domicile récent aux nom et prénom de l'entrepreneur.
- Extrait Kbis datant de moins de 3 mois.

Si carte perdue, modifiée ou renouvelée

- Attestation de perte : non-détention.
- Ancienne carte

Conditions d'expédition de la carte :

L'éditeur envoie la carte en courrier simple sous une quinzaine de jours ouvrés :

- à l'entreprise si carte initiale,
- au CFE si carte modifiée ou renouvelée, afin de procéder à l'échange.

Vous pouvez préciser votre téléphone / mail sur le formulaire.

Contact concernant la politique de confidentialité des données : cfeciv@poitiers.cci.fr

Pour prendre rdv au CFE de la CCI Vienne

Par téléphone
05 49 60 98 00

Par mail
cfeciv@poitiers.cci.fr